

WARLUS-INFOS

Sommaire

Fête Nationale P.	1 et 2
Le Carnet de Warlus	<i>J. 2</i>
Reprise des activités spo	rtives
F. .	2 et 3
Centre aéré	<i>9.3</i>
Ouverture de la crèche	<i>9.3</i>
Compétitions sportives	P. 4
Boîte à livres	J. 4
Journées du patrimoine	<i>9.</i> 5
Ouverture de la chasse	<i>9.</i> 5
Le jour des poubelles	<i>9.</i> 5
Carte d'identité P.	6 et 7
Journée pêche	P. 8
Recensement	P. 8

RETOUR SUR LE 14 JUILLET

Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire et de la levée progressive des mesures restrictives, le Conseil Municipal a tenu à célébrer la **fête nationale du 14 Juillet par un dépôt de gerbe au monument, suivi du verre de l'amitié** offert par la municipalité, pour nous retrouver en toute convivialité.

Ensuite, l'association Warlus Loisirs Animation (WLA) qui a assuré la logistique en relation avec les

membres du Conseil a proposé plusieurs animations autour de jeux qui ont été appréciés par les participants de tous les âges, avec notamment boules, badminton, tirs au but, ping-pong, quilles finlandaises, croquet, chamboule-tout, pêche aux canards pour les petits et course en sac).



La restauration et les boissons prévues sur place ont permis à la plupart des habitants qui nous ont accompagnés pour cette journée de retrouver les ambiances des 14 Juillet d'il y a quelques temps.





Le verre de l'amitié offert par la municipalité et les tonnelles installées par WLA

Directrice de la publication : Catherine LIBESSART ; Equipe de rédaction : Guillaume RAVELLI-DAMIOLI, Christian SENEZ, Bérangère TLILI, Michel TRUFFIER Imprimé en Mairie de Warlus à 180 exemplaires – Ne pas jeter sur la voie publique





Une partie des animations proposées par WLA, dont les membres ont arbitré les concours



LE CARNET DE WARLUS

Le Samedi 10 Juillet, a été célébré le mariage de Madame Lucie LABRANCHE et Monsieur Laurent CAUVIN, domiciliés 8 rue de La Bassure. Le Conseil Municipal renouvelle ses vœux aux nouveaux époux.

REPRISE DES ACTIVITES SPORTIVES

SPORT 3 A - SAISON 2021

La reprise des cours hebdomadaires de gymnastique d'entretien organisés par l'association 3 A (Association Aide Atout) de Bihucourt à la salle polyvalente le lundi de 18 h 15 à 19 h 15 a été fixée au lundi 6 Septembre 2021.

La cotisation annuelle unique donnant accès à tous les cours 3 A est fixée à 80 €.

Lors de l'inscription sur place, en plus du règlement de la cotisation, il conviendra de fournir un certificat médical autorisant la pratique du sport, une attestation d'assurance en responsabilité civile et une autorisation écrite des parents pour les mineurs.

REPRISE DE LA ZUMBA A WARLUS

Après une interruption durant la période estivale, les cours de Zumba, dispensés à la salle polyvalente, reprendront le jeudi 9 Septembre, puis tous les jeudis de 18 à 19 heures, sauf pendant les vacances scolaires.

Contacts: Léna: 06 44 38 47 67

Page facebook : Zumb'Artois

LE PROGRAMME « BIEN VIEILLIR »

Piloté par la Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois, il s'adresse aux seniors. Les ateliers sont basés sur le maintien des capacités de la personne et de son équilibre. L'animation est réalisée par un professeur d'activités physiques adaptées de l'association SIEL BLEU (Sports, Initiatives Et Loisirs).

Chaque séance dure une heure : 45 minutes d'exercices et 15 minutes de pause convivialité.

Pour notre commune, ces séances ont lieu chaque mercredi de 10 h 15 à 11 h 15 à la salle polyvalente.

Tous les renseignements sont disponibles sur : https://campagnesartois.fr/animations/seniors

Vous pouvez vous inscrire directement sur place (certificat médical obligatoire).

Tarifs: 47 € annuel pour les résidents du territoire des Campagnes de l'Artois.

94 € annuel pour les personnes extérieures.

Renseignements par téléphone au 03.21.220.200

ou par mail: alexandre.pennequin@campagnesartois.fr

CENTRE AERE DU MERCREDI



En raison des travaux réalisés à Clairfontaine Duisans, un des centres aérés proposés par les Campagnes de l'Artois aura lieu **cette année à Warlus**.

Dès le 15 Septembre, ces centres de loisirs (Tincques et Warlus) fonctionneront tous les mercredis pour les enfants de 3 à 12 ans.

Accueil des 3-12 ans le mercredi à la journée en période scolaire (fermeture les jours fériés) à Warlus et à Tincques.

Fonctionnement : de 9 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.

Accueil échelonné: de 8 h 30 à 9 h 30.

Garderie de 7 h 30 à 8 h 30 et de 17 h 00 à 18 h 30

Service de cantine : 4 € par repas

Tarif (hors cantine): 6,50 € par jour pour les résidents du territoire et 11 € pour les extérieurs. Inscriptions dès le 6 Septembre sur votre espace famille sur : https://jeunesse.campagnesartois.fr Les inscriptions ou annulations sont closes le dimanche soir pour le mercredi suivant.

OUVERTURE DE LA MICRO CRECHE



La Commission de Sécurité a visité les locaux le 19 Août dernier. La micro crèche « Bel Air » située 7 Ter rue d'Arras à WARLUS peut désormais accueillir les enfants inscrits. Des places sont encore disponibles.

Contacts: 06 70 29 88 98

Page Facebook:

Association graines d'éveil, le bel air micro-crèche

Mail: contact@lebelairmicrocreche.fr

COMPETITIONS SPORTIVES

COURSE CYCLISTE « A TRAVERS LES HAUTS-DE-FRANCE »



L'itinéraire initialement prévu a été modifié en raison de travaux sur la RD 62. **Ce vendredi 3 Septembre**, la course cycliste « A travers les Hauts-de-France » dont le départ sera donné aux Promenades d'Artois à Duisans pour gagner Lagnicourt-Marcel passe par notre commune en venant d'Agnez-les-Duisans pour se diriger vers le Mont de Wanquetin.

Le passage de la caravane est prévu vers 14 heures 15 et celui des coureurs vers 15 heures 15. En conséquence, la rue d'Agnez sera fermée à la circulation à partir de 14 h 10 et réouverte après le passage des coureurs.

Merci d'éviter tout stationnement de véhicule sur la chaussée pendant cette tranche horaire et de prendre vos dispositions pour respecter ces mesures de sécurité. Comme d'habitude, des signaleurs seront postés à chaque intersection. Venez nombreux pour encourager les cyclistes.

RAID'DINGUE DE L'ARTOIS 2021

Le Raid Dingue de l'Artois 2021 aura lieu les **11 et 12 septembre 2021** à Duisans. Plusieurs activités sportives sont prévues sur 2 jours : VTT, Trail, Run and Bike, Course d'Orientation....

Cette année, les compétitions n'emprunteront pas la « cavée d'Etrun ». Mais l'itinéraire prévu pour certaines épreuves sportives passe par notre commune de Warlus le **dimanche 12 Septembre entre 9 heures et 11 heures**.

En particulier, ces épreuves emprunteront les rues et chemins suivants : Les participants arriveront par le chemin de St Omer en venant de Berneville, puis ils traverseront la RD 59, se dirigeront vers la rue de St Omer, passeront devant le calvaire, emprunteront une partie de la rue d'Agnez, et partiront vers le chemin du bois Caron (jardins communaux).

Il est demandé aux riverains de la rue de St Omer et aux promeneurs qui empruntent ces chemins de faire preuve de courtoisie, de se conformer aux indications des bénévoles assurant la sécurité du parcours, et de bien vouloir accepter les excuses de l'équipe organisatrice pour la gêne que pourrait occasionner cette manifestation.

Les détails de ces animations peuvent être obtenus sur le site :

https://campagnesartois.fr/animations/sport

INDISPONIBILITE DE LA BOITE A LIVRES



La société Elanplast va procéder à des travaux de maintenance et d'étanchéité sur les boîtes à livres installées sur le territoire de la CCCA. Pour ce faire les intervenants vont devoir les démonter, les emmener en atelier et viendront les remonter ensuite. Cela devrait durer une semaine.

La dépose de la boite à livres de Warlus est prévue en début de la semaine 40 (soit le 4 Octobre). Elle sera réinstallée en semaine 41.

JOURNEES DU PATRIMOINE



La 38^{ème} édition des journées du patrimoine est prévue les 18 et 19 septembre prochains.

A cette occasion, Mme Charlotte DELAPORTE et M. Jean Pierre DELAPORTE ouvrent leur château au public uniquement le **dimanche 19 septembre de 14 h 00 à 18 h 30**. La construction de cet édifice date des XVIIème et XIXème siècles. Situé au cœur d'un parc de treize hectares d'arbres centenaires et bicentenaires il est inscrit à l'inventaire des monuments historiques.

Entrée payante (gratuit pour les moins de 16 ans).



CAMPAGNE DE CHASSE 2021-2022

La période de la chasse à tir est fixée pour le département du Pasde-Calais du 19 septembre 2021 à 10 heures au 28 février 2022 à 18 heures, mais tout le gibier n'est pas chassable pendant cette période, en particulier les espèces mentionnées à l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2021, faisant l'objet d'un plan de gestion départemental et dont les dates de clôture sont différentes (lièvre, lapin de garenne, perdrix grise, faisan commun...). Les chasseurs sont donc tenus de respecter scrupuleusement cet arrêté, affiché en mairie et disponible sur le site de la Préfecture.

Dans le cadre du respect mutuel et pour le bien-être de tous les Warlusiens, il est demandé aux chasseurs de rester éloignés à

plus de 150 mètres des habitations, du cimetière et de toutes les pâtures occupées par des équidés, bovins ou caprins.

Il est également demandé aux promeneurs ou sportifs de rester vigilants quand ils empruntent les chemins de campagne en cette période.

DU CHANGEMENT POUR VOS POUBELLES



Le Syndicat Mixte Artois Valorisation (SMAV) vient de nous informer que dans le cadre d'une recherche d'amélioration de son service de collecte, des modifications sont à l'étude dans les circuits de ramassage des ordures ménagères. En

conséquence, une phase de test est prévue pendant la période du 13 Septembre au 8 Octobre. Le jour de collecte est donc provisoirement fixé au mercredi pour notre commune pendant cette période, soit les mercredis 15, 22, 29 Septembre et 6 Octobre, uniquement pour les ordures ménagères de la poubelle grise. La collecte des déchets recyclables de la poubelle bleue à couvercle jaune reste fixée au jeudi (sans changement).

La collecte des ordures ménagères reprendra sa fréquence habituelle à compter du 9 Octobre, soit le jeudi 14 Octobre pour notre commune. Après analyse de ces tests, une décision définitive sera prise et les modifications éventuelles n'interviendront que début 2022.

CARTE NATIONALE D'IDENTITE électronique

Mise en place le 17 Mai dans les cinq départements de la région Hauts-de-France, la nouvelle Carte Nationale d'Identité, de la taille d'une carte bancaire, est généralisée à tout le territoire national depuis le 2 Août dernier.





Cette nouvelle carte, hautement sécurisée, contient les éléments d'état civil ainsi que la photo numérisée de son titulaire et ses empreintes digitales.

Vous possédez une carte d'identité en cours de validité ?

Vous n'avez **aucunement besoin de réclamer** le renouvellement anticipé de la carte que vous possédez actuellement. Vous pourrez continuer à l'utiliser sous les mêmes conditions et ce jusqu'à la date de fin de validité figurant au verso de votre carte.

Rappel : En 2014, la durée de validité de l'intégralité des cartes d'identités françaises a été allongée de 5 ans.

En conséquence, s'il est inscrit sur votre carte que celle-ci expire en 2021, 2022 ou 2023 et que vous êtes nés avant 1995, votre carte bénéficie de cet allongement de durée de validité.

La carte nationale d'identité d'une personne majeure est valable 15 ans, celle d'un enfant mineur est valable 10 ans. En France, il n'est pas obligatoire d'avoir une **carte d'identité.** Néanmoins sa possession facilite les démarches de la vie quotidienne pour lesquelles il faut fournir un justificatif d'identité (examens, concours et hospitalisations notamment).

La création d'une carte d'identité est une démarche simple et gratuite pour une première demande ou un renouvellement.

Que faut-il faire pour obtenir une carte d'identité (CNI)?

La nouvelle procédure prévoit qu'un formulaire officiel **Cerfa n°12100*02** est indispensable pour faire sa demande de **carte d'identité**. Ce document doit être rempli OBLIGATOIREMENT depuis votre ordinateur. Vous ne devez surtout pas l'imprimer pour y entrer vos coordonnées de façon manuscrite.

Où et comment faire la demande?

Le lieu de la demande ne dépend pas du domicile. Vous pouvez vous rendre à n'importe quelle mairie, à condition qu'elle soit **équipée d'une station d'enregistrement**.

Votre présence est indispensable pour procéder à la prise d'empreintes



Seules les mairies équipées d'une station d'enregistrement sont à même de traiter votre demande. Les plus proches pour notre commune sont celles d'ARRAS, d'AVESNES LE COMTE et de DAINVILLE.

La liste complète des mairies disposant de ce matériel et la récapitulation des différentes démarches à effectuer et des pièces justificatives à fournir selon la situation du demandeur est disponible sur le lien suivant : https://www.demarches.interieur.gouv.fr/particuliers/carte-identite

Les demandeurs souhaitant s'adresser à la mairie de Dainville peuvent consulter le site de cette commune et plus spécifiquement la rubrique des cartes d'identité :

http://www.mairie-dainville.fr/fr/information/73909/carte-nationale-identite

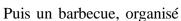
Documents à fournir pour établir une carte d'identité

Les documents à fournir dépendent de la situation du demandeur (Première CNI, renouvellement, mineur ou majeur etc...) Toutes les pièces à fournir sont indiquées sur les liens ci-dessus.



RETOUR SUR LA **JOURNEE** PECHE DE WLA

Le dimanche 29 Août dernier, une journée pêche à la truite était organisée par l'association « Warlus Loisirs Animation » Domaine des Cascades à Wancourt. Les « sorties » dans la matinée ont été partagées entre les participants.





sur place, a réuni les pêcheurs et les personnes les ayant accompagnés pour cette journée, dans un moment de convivialité apprécié par tous les participants.

Les blagues et les éclats de rires ayant ponctué ces moments de détente ont prouvé s'il en était besoin que la bonne humeur a régné pendant cette journée, et la majorité des participants ont pris l'engagement de revenir l'an prochain.

16 ANS: LE MOMENT DU RECENSEMENT



- Pourquoi, quand et comment se faire recenser?
- Des réponses simples pour une action simple.

Pourquoi ? Cette démarche facilite l'inscription sur les listes électorales à 18 ans et déclenche la convocation à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC).

Quand? Depuis janvier 1999, tous les jeunes Français, garçons et filles, ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du troisième mois suivant.

Comment ? Un jeune peut se faire recenser directement à la mairie de son domicile, il doit présenter une pièce d'identité et le livret de famille.

Une fois recensé, le jeune obtient une attestation de recensement indispensable pour l'inscription à des concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée par exemple). Environ un an après, il sera convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté où il obtiendra un certificat de participation (celui-ci remplacera l'attestation de recensement).

Connaitre cette étape et la faire connaitre est important.

C'est une démarche obligatoire mais surtout un acte citoyen.

Le Conseil Municipal vous souhaite à toutes et à tous une bonne rentrée 2021

Prenez soin de vous et des autres en respectant les gestes barrières